

**UNSS**  
2021

**N° 20 - Fiche Sport**

**Cross-Country**

**10 juillet 2020**

# Dispositions spécifiques



## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur National Adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

### UNSS

Jean-Luc MARTIN

Émilie CAZÉ

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

Responsable Jeunes Officiels UNSS

### FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

Gilles FOLLEREAU

### Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ

Emmanuel BEDU

Bernard QUINCY

Responsable Formation

Responsable Communication

Responsable Informatique

### Référent sport partagé

Ludovic BUANEC

### Référent FFA

André OLIVE

# Dispositions Générales

---

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

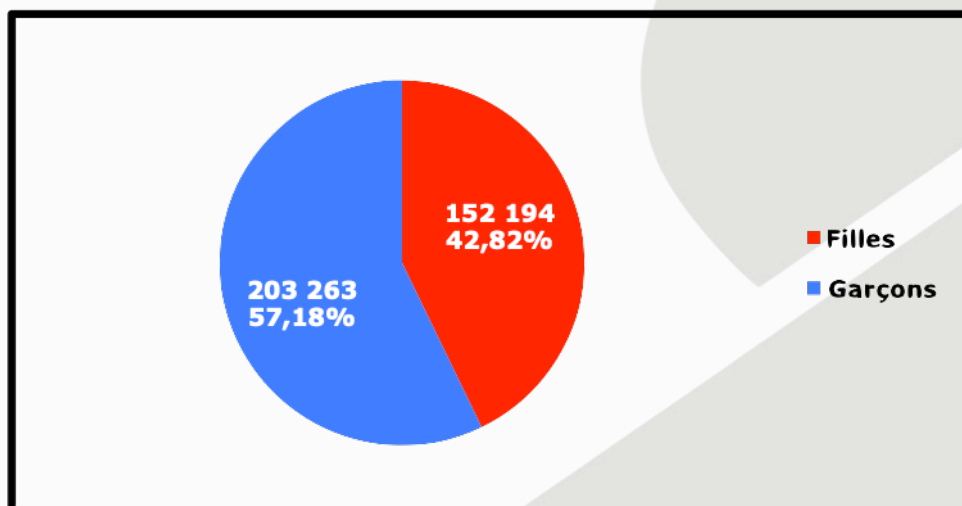
**LIEN**

## Dispositions particulières Excellence Cross - Country

---

Le Cross - Country, est une discipline à part dans le calendrier UNSS, les statistiques montrent son importance dans la préparation de tous les élèves, tous sports confondus.

	Filles	Garçons	
Cross - Country	152 194	203 263	<b>355 457</b>
	<b>42,82%</b>	<b>57,18%</b>	



Pour les championnats de Cross - Country, tous les élèves de Sections Sportives Scolaire et de Section d'Excellence Sportive, **quel que soit le sport**, courent en catégorie Excellence.

# Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement et Excellence Cross - Country

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>Benjamins (B1G B2G B3G B1F B2F B3F)  Minimes (M1G M2G M1F M2F)  Cadets (C1G C1F)</p> <p>- 6 concurrents en Collège Benjamin mixte (3 garçons et 3 filles)  - 6 concurrents en Collège Minime mixte (3 garçons et 3 filles – 1 CG1 ou 1CF1 autorisé)  - Les cadet(te)s de collèges courent avec les minimes G/F</p>	<p>Minimes (M2G M2F)  Cadets (C1G C2G C1F C2F)  Juniors (J1G J2G J1F J2F)  Seniors (SG SF) S1G S1F ?</p> <p>- 6 concurrents en Lycée Mixte (M2G/CG/JG/S1G/M2F/CF/JF/S1F au moins 2 élèves de chaque sexe)  - 6 concurrents en Lycée Professionnel (open avec catégorie autorisée : M2G/CG/JG/SG/M2F/CF/JF/SF). Mixité possible.  - Les minimes G/F de lycées courent avec les cadet(te)s</p>
JEUNE ARBITRE	Présence de Jeunes Officiels et Jeunes Organisateurs locaux uniquement.	
JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	Compétition par équipes : les 5 meilleurs classements comptent pour le classement de l'équipe, en tenant compte des compositions d'équipes énoncées ci-dessus.	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	FFA, distances adaptées au profil du parcours et aux conditions météo	
	BF 2000 m MF 2500 m CF 3000 m JSF 3500 m	BG 2000 m MG 3000 m CG 4000 m JSG 5000 m
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Voir le paragraphe « Quotas » (page 5)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Établissement Benjamin Mixte Champion de France UNSS Établissement Minime Mixte Champion de France UNSS Excellence Minime Mixte Champion de France UNSS Établissement Lycée Mixte Champion de France UNSS Excellence Lycée Mixte Champion de France UNSS Établissement Lycée Professionnel	

## Qualification des équipes – Quotas

Des quotas déterminent le nombre total d'équipes qualifiées par académie (voir ci-dessus) :

- Les quotas sont répartis à minima selon cette configuration : 1 équipe Benjamins, 1 équipe Minimes Établissement, 1 équipe Minimes Excellence, 1 équipe Lycée Mixte Établissement, 1 équipe Lycée Mixte Excellence, 1 équipe Lycée Professionnel, 1 équipe *Sport Partagé* ;
- Dans les académies à fort quotas, bien veiller à ne pas sous représenter la participation des équipes Lycée Mixte et Lycée Pro ;
- Les quotas sont calculés par rapport au nombre de pratiquants cross-country dans l'académie lors de l'année scolaire n-1. L'académie organisatrice bénéficie toujours d'un nombre d'équipe supérieure ;
- Le quota Sport Partagé ne peut être utilisé que dans cette catégorie. Si absence d'équipe en Sport Partagé, l'académie perd ce quota.

L'équipe championne d'académie dans chaque catégorie est systématiquement qualifiée.

**ATTENTION** : Les vérifications des compositions d'équipes devront se faire dès le premier niveau de compétition.

## Particularité CF Cross – Country

- Les championnats de France UNSS de Cross - Country ont une distinction « Excellence » et « Établissement » ;
  - Le programme des courses est composé de : une course cadets garçons, une course cadettes filles, une course minimes garçons, une course minimes filles, une course benjamins garçons, une course benjamins filles, une course juniors/seniors garçons, une course juniors/séniors filles.
  - Rappel : Les cadet(te)s de collèges courent avec les minimes G/F

## Lycée Professionnel

Un titre de champion de France UNSS Lycée Professionnel sera décerné ;

- L'équipe est composée de « MG/CG/JG/SG/M2F/CF/JF/SF », en open. La mixité n'est pas obligatoire ;
- Les élèves de l'équipe courent dans la course correspondant à leur catégorie d'âge avec les distances de la catégorie. Les minimes G/F de lycées courent avec les cadet(te)s

## Logiciel de gestion informatique UNSS cross - country

Le logiciel de gestion informatique UNSS Cross-Country est configuré automatiquement pour éditer les classements par équipe. Le calcul se **fait à la somme des places par catégorie.**

**Remarque : les minimes G/F de lycée marqueront les points dans la catégorie cadet(te). Les cadet(te)s de collège marqueront les points dans la catégorie minime G/F**

## Quotas Championnat de France UNSS Cross - Country 2021

Aix/Marseille	<b>10</b>
<b>Amiens</b>	<b>16</b>
Besançon	<b>9</b>
Bordeaux	<b>14</b>
Caen	<b>10</b>
Clermont-Ferrand	<b>9</b>
Corse	<b>7</b>
Créteil	<b>10</b>
Dijon	<b>10</b>
Grenoble	<b>15</b>
Lille	<b>17</b>
Limoges	<b>8</b>
Lyon	<b>11</b>
Montpellier	<b>9</b>
Nancy/Metz	<b>10</b>
Nantes	<b>12</b>
Nice	<b>9</b>
Orléans/Tours	<b>12</b>
Paris	<b>7</b>
Poitiers	<b>11</b>
Reims	<b>9</b>
Rennes	<b>12</b>
Rouen	<b>10</b>
Strasbourg	<b>9</b>
Toulouse	<b>14</b>
Versailles	<b>13</b>
AEFE	<b>2</b>
Guyane	<b>3</b>
La Guadeloupe	<b>3</b>
La Martinique	<b>3</b>
La Réunion	<b>5</b>
Mayotte	<b>3</b>

Les quotas sont répartis **a minima** selon cette configuration dans chaque académie :

1 équipe Benjamin mixte, 1 équipe Minime mixte Établissement et 1 équipe Minime mixte Excellence, 1 équipe Lycée Mixte Établissement et 1 équipe Lycée Mixte Excellence, 1 équipe Lycée Professionnel Mixte, 1 équipe *sport partagé*.

## Championnats de France UNSS *Sport Partagé* Cross - Country

	<b>COLLÈGES SPORT PARTAGÉ</b>	<b>LYCÉES SPORT PARTAGÉ</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamin, Minime - Cadet limité à 1 pour les élèves valides  Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minime, Cadet, Junior, Senior - Pour les élèves valides, un junior maximum  pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
	4 élèves (2 élèves « valides » et 2 élèves « en situation de handicap »). Une fille ou un garçon au moins dans l'équipe. Si un élève « non voyant » court avec un guide, ce dernier vient se rajouter à l'équipe de 4.	
JEUNE ARBITRE	Présence de Jeunes Officiels et Jeunes Organisateurs locaux uniquement	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe. En cas d'absence l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	UNSS Cf ci-dessous 1 COURSE Collège et Lycée voir précisions réglementaires Équipe de 4 coureurs : 3500 m à 4 coureurs	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Distance de 3 500 m Cf précisions réglementaires Détails de la formule de compétition ci-dessous – Classifications	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Course OPEN Championnat d'académie Remarque : La priorité des repêchages sera donnée aux équipes qui auront justifié d'une participation départementale et/ou académique.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Selon remontées des résultats des SR par rapport aux Quotas (page 5)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <i>sport partagé</i> Collège Classification 1 Champion de France UNSS <i>sport partagé</i> Collège Classification 2 Champion de France UNSS <i>sport partagé</i> Lycée Classification 1 Champion de France UNSS <i>sport partagé</i> Lycée Classification 2	

### Précisions réglementaires :

Le coureur n°1 prend le départ et rejoint le coureur n°2. Ces 2 coureurs poursuivent ensemble jusqu'au 3<sup>ème</sup> coureur et enfin, ces 3 coureurs rejoignent le 4<sup>ème</sup> coureur pour terminer la course et franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Même si les efforts d'accessibilité du terrain de compétition sont réalisés chaque année pour permettre à un maximum de coureurs en situation de handicap de participer au Championnat de France, le terrain peut être instable (mal marchant) et nécessiter d'être équipé d'un fauteuil roulant tout terrain (coureurs en fauteuil).

Les « **distances relais** » (distances qui séparent deux relayeurs) doivent être comprises entre 400m (si classification moteur C5M) ou 800 m (pour les autres classifications et les catégories des coureurs non handicapés) et 1250 m.

En d'autres termes :

- Le coureur n°1 parcourt 3500 m et la « distance relais » parcourue seul doit au minimum être de 800 m et au maximum de 1250 m. (Si coureurs en situation de handicap : compensation C1, C2, C3, C1M, C2M, C3M sauf F3)
- Le coureur n°2 parcourt entre 2250 et 2700 m et la « distance relais » parcourue à deux doit être au minimum de 800m et au maximum de 1250 m. (Si coureurs en situation de handicap : compensation C1, C2, C3, C1M, C2M, C3M sauf F3)
- Le coureur n°3 parcourt entre 800m (si C4M et C5M de la classification ESH moteurs et sensoriels) ou 1200m (pour les autres classifications) et 2500 m et la « distance relais » parcourue à trois doit être au minimum de 800m et au maximum de 1250 m.

Le coureur n°4 parcourt entre 400 m (si C4M et C5M de la classification ESH moteurs et sensoriels+C3M coureurs classifiés F3 uniquement) ou 800 m (pour les autres classifications) et 1250 m, la « distance relais » parcourue à quatre doit donc être au minimum 400 m (si C4M et C5M de la classification ESH moteurs et sensoriels+C3M coureurs classifiés F3 uniquement) ou 800 m (pour les autres classifications) et au maximum de 1250 m.

### **Attention :**

- Les benjamins et benjamines ne peuvent courir plus de 2250 m ;
- Interdiction d'aider un concurrent handicapé (en poussant son fauteuil ou en le portant : « être solidaire sans faire à la place de... »). Pas de joëlette en compétition (uniquement en démonstration) ;
- Dans le respect des conditions évoquées ci-dessus, l'ordre des relayeurs est laissé à l'appréciation des équipes ;
- Coureurs non-voyants : Le bandeau opaque sur les yeux et la cordelette seront demandées pour la course. Le guide peut être un 5<sup>ème</sup> coureur puisque le binôme peut choisir de prendre la première position du relais ;
- Lors du Championnat de France, les « distances relais » et les « zones de passages » peuvent être imposées, tenant compte des contraintes organisationnelles locales.



## **Exemples :**

Équipe (Catégorie A1) du collège x : N°1 Minime G 3500 m, N°2 Minime F 2250 m, N°3 Minime F C4M 1200 m, N°4 Benjamin G C5M 400 m.

Équipe (Catégorie A2) du Collège y : N°1 Cadet C1 3500 m, N°2 Cadette C2 3500 m 2600 m, N°3 Benjamine F 1600 m, N°4 benjamine F 800 m.

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR :

- 24 février 2021

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN (SR avant) de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2020  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

**Néant**

**AS ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en 2020 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

**Néant**